

## SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MAI 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 22 mai 2018 aux lieu et heure ordinaires, conformément à la Loi sur les cités et villes.

### Présences :

Les conseillères M<sup>mes</sup> Josée Clément, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Absences motivées :

La conseillère M<sup>me</sup> Jasmine Sharma et le conseiller M. François Séguin.

### Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

## **18-05-427    Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 22 mai 2018 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

### *Minute de réflexion*

#### *Présences*

- 1.    Adoption de l'ordre du jour**
- 2.    Adoption des procès-verbaux**
  - 2.1    Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 7 mai 2018
- 3.    Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
  - 3.1    Période de questions
- 4.    Affaires du Conseil**
  - 4.4    Fondation de l'Hôpital du Suroît / Tournoi de golf 2018 / Commandite
  - 4.5    Ressource de transition Le Tournant / Campagne de financement 2018 / Commandite
  - 4.6    Centre Prénatal et Jeunes Familles / Tournoi de golf 2018 / Commandite
  - 4.8    Ville de L'Île-Perrot / Souper du maire 2018 / Commandite
  - 4.10    Parents d'enfants handicapés avec difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (P.E.H.D.A.A.) / Tournoi de golf 2018 / Commandite
- 5.    Greffe et affaires juridiques**
  - 5.1    Règlement d'emprunt n° 1730 / Honoraires professionnels / Plans et devis / Surveillance / Conduite d'eau potable / Secteurs Hudson-Acres, Tree Farms et Ritchie / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement
  - 5.2    Déclaration des intérêts pécuniaires amendée
  - 5.3    Dépôt d'un procès-verbal de correction / Règlement n° 1510 / Chiens et chats
- 6.    Finances et trésorerie**
  - 6.1    Dépôt de la liste des comptes – échéance du 27 avril 2018
- 7.    Ressources humaines**
  - 7.1    Mouvement de main-d'œuvre

- 7.2 Service des loisirs et de la culture / Embauche / Coordinatrice des camps
- 7.3 Service des travaux publics / Contrat individuel de travail / Contremaître - Bâtiments / Autorisation de signature
- 7.4 Service de sécurité incendie / Démission / Technicien en prévention des incendies
- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
- 10. Sports et loisirs**
  - 10.1 La Grande Vadrouille 2018 / Autorisation, soutien technique et aide financière
  - 10.2 Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs / Finale de l'Ouest et Championnat québécois ouvert / Aide financière
  - 10.3 Les Patriotes de l'Ouest / Inscriptions saison 2017 / Remboursement
  - 10.4 Association de balle-molle mineure La Presqu'île / Tournoi des Lions du Lac St-Louis / Aide financière
  - 10.5 Projet pilote / Un vélo une ville 2018
- 11. Culture et vie communautaire**
- 12. Protection publique**
- 13. Travaux publics**
  - 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-32 / Fourniture d'une camionnette Ford F-150
  - 13.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-33 / Gestion, surveillance et maintien de la propreté à la descente d'embarcations au parc Esther-Blondin
  - 13.3 Adjudication de contrat / Demande de prix n° APP-2018-006 / Fourniture d'un véhicule utilitaire
  - 13.4 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-18-25 / Entrepreneur général / Remplacement et réfection du système de filtration de la piscine Sainte-Madeleine
  - 13.5 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-18-37 / Fourniture et installation de modules de jeux dans le parc Mozart
- 14. Eaux**
  - 14.1 Ordres de changement n°s 22 et 23 / Appel d'offres n° 401-110-13-R1605.9 / Entrepreneur général / Agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration (lot 4) / Règlement n° 1605
- 15. Génie et environnement**
  - 15.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-28 / Réaménagement des feux de circulation et ajout d'une voie de virage à gauche à l'intersection des boulevards de la Gare et de la Cité-des-Jeunes
  - 15.2 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-18-R1755-01 / Services professionnels / Conseiller professionnel / Encadrement / Concours d'architecture / Pôle municipal
  - 15.3 Ordres de changement n°s 7 à 12 / Appel d'offres n° 401-110-17-R1725.01 / Entrepreneur général / Pulvérisation et pavage d'une partie du réseau routier du parc industriel Joseph-Carrier / Règlement n° 1725
  - 15.4 Entente / Réseau de transport métropolitain / Préparation des plans et devis / Construction / Tunnel piétonnier et cycliste / Rues des Asters et des Muguets
  - 15.5 Réaménagement et agrandissement du stationnement du RTM / Gare Vaudreuil
- 16. Urbanisme**
  - 16.1 Revitalisation du boulevard Harwood / Création du Comité Harwood

- 16.2 PIIA / 976, avenue Saint-Charles / Modification de la nouvelle entrée charretière (sortie seulement) / Lot 1 675 184 / Zone C3-124 (Wendy's)
- 16.3 Demande d'exemption / Règlement de contrôle intérimaire n° 230-1 / Pôle régional de santé – milieu de vie / MRC de Vaudreuil-Soulanges

## **17. Réglementation**

- 17.1 Adoption / Règlement n° 1275-272 / Zonage / Usage Industrie du cannabis / Classe d'usages Industrie de prestige (I1) / Superficie d'implantation au sol totale / Bâtiments accessoires aux habitations / Zones I1-118, I1-119, I1-129, I1-131, I1-207, I1-419 et I1-643
- 17.2 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-273 / Zonage / Limites et usages permis / Zone I1-670 / Création de la zone H1-686 / Intersection de la rue Henry-Ford et de l'avenue Marier
- 17.3 Adoption / Règlement n° 1586-04 / Matières résiduelles / Ajout de normes et dispositions / Collectes des résidus alimentaires, encombrants, verts et des branches / Capacité minimale des conteneurs semi-enfouis
- 17.4 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1709-07 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services et activités / Frais relatifs à la location de salles et d'équipements et aux demandes de PPCMOI
- 17.5 Abrogation / Règlement d'emprunt n° 1748 / Participation financière de la Ville / Entente de collaboration avec le RTM / Reconstruction du pont ferroviaire et travaux d'élargissement du franchissement routier et du boulevard de la Cité-des-Jeunes

## **18. Direction générale**

- 18.1 Autorisations de la Direction générale

## **19. Période de questions – Élus**

## **20. Période de questions – Assistance**

## **21. Levée de la séance**

**« ADOPTÉE »**

### **18-05-428 Adoption des procès-verbaux**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et celui de la séance ordinaire du 7 mai 2018 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

**« ADOPTÉE »**

### **18-05-429 Période de questions**

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

### **18-05-430 Fondation de l'Hôpital du Suroît / Tournoi de golf 2018 / Commandite**

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au tournoi de golf annuel organisé par la Fondation de l'Hôpital du Suroît;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 000 \$ soit versé à la Fondation de l'Hôpital du Suroît à titre de commandite « Terre de départ sur trois trous » dans le cadre de son tournoi de golf qui se tiendra le 12 septembre 2018 au Club de golf Atlantide;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**18-05-431 Ressource de transition Le Tournant / Campagne de financement 2018 / Commandite**

CONSIDÉRANT la demande de commandite formulée par l'organisme Ressource de transition Le Tournant pour sa campagne de financement annuelle;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 000 \$ soit versé à Ressource de transition Le Tournant à titre de commandite « Partenaires KM – BRONZE » dans le cadre de sa campagne de financement 2018;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**18-05-432 Centre Prénatal et Jeunes Familles / Tournoi de golf 2018 / Commandite**

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au tournoi de golf du Centre Prénatal et Jeunes Familles;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 250 \$ soit versé au Centre Prénatal et Jeunes Familles à titre de commandite « Sur le parcours » dans le cadre de son tournoi de golf qui se tiendra le 14 septembre 2018;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**18-05-433 Ville de L'Île-Perrot / Souper du maire 2018 / Commandite**

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au souper du maire de la Ville de L'Île-Perrot dont les profits seront remis aux jeunes de la communauté;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Île-Perrot participe aux activités de financement de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 400 \$ soit versé à la Ville de L'Île-Perrot à titre de commandite dans le cadre du souper du maire qui se tiendra le 1<sup>er</sup> juin 2018;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**18-05-434 Parents d'enfants handicapés avec difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (P.E.H.D.A.A.) / Tournoi de golf 2018 / Commandite**

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au tournoi de golf Steve Brassard au profit de l'organisme Parents d'enfants handicapés avec difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (P.E.H.D.A.A.);

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 500 \$ soit versé à l'organisme Parents d'enfants handicapés avec difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (P.E.H.D.A.A.) à titre de commandite dans le cadre du tournoi de golf Steve Brassard qui se tiendra le 2 juin 2018;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**18-05-435 Règlement d'emprunt n° 1730 / Honoraires professionnels / Plans et devis / Surveillance / Conduite d'eau potable / Secteurs Hudson-Acres, Tree Farms et Ritchie / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement**

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 14 mai 2018 pour le Règlement d'emprunt n° 1730 intitulé :

« Règlement autorisant les honoraires professionnels de préparation des plans et devis et de surveillance des travaux incluant les travaux de construction d'une conduite d'amenée d'eau potable pour desservir les secteurs Hudson-Acres, Tree Farms et Ritchie, incluant tous les ouvrages connexes, en décrétant une dépense et un emprunt de 3 047 000 \$ à ces fins »;

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire était de 303;

CONSIDÉRANT que le nombre requis de signatures pour la tenue d'un scrutin référendaire était de 41;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'a signé le registre;

PAR CONSÉQUENT, le Règlement d'emprunt n° 1730 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**18-05-436 Déclaration des intérêts pécuniaires amendée**

CONSIDÉRANT que l'article 360.1 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités impose à tout membre du Conseil l'obligation d'aviser par écrit le greffier de tout changement significatif apporté aux renseignements contenus dans sa dernière déclaration d'intérêts pécuniaires;

CONSIDÉRANT que le greffier doit en faire rapport au Conseil à la première séance ordinaire qui suit;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PRENDRE ACTE du dépôt par le greffier de la déclaration amendée des intérêts pécuniaires du conseiller M. Paul Dumoulin, signée le 7 mai 2018, le tout conformément à l'article 360.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

« ADOPTÉE »

**18-05-437 Dépôt d'un procès-verbal de correction / Règlement n° 1510 / Chiens et chats**

Le Conseil prend acte du dépôt par le greffier du procès-verbal de correction du Règlement sur les chiens et les chats (Règlement n° 1510) daté du 16 mai 2018 ainsi que le règlement modifié.

**18-05-438 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 27 avril 2018**

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 27 avril 2018 totalisant un montant de 1 180 600,61 \$.

**18-05-439 Mouvement de main-d'œuvre**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 9 mai 2018.

« ADOPTÉE »

**18-05-440 Service des loisirs et de la culture / Embauche / Coordonnatrice des camps**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 9 mai 2018;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M<sup>me</sup> Geneviève Lalande Bernatchez au poste régulier de coordonnatrice des camps au sein de la division – Sports et loisirs du Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 23 mai 2018, au salaire prévu à l'annexe C - classe 9 de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu que M<sup>me</sup> Lalande Bernatchez est réputée avoir complété la période d'essai de 960 heures conformément à l'article 4.21 – « promotion » de la convention collective de travail des employés cols blancs en vigueur;

ET QUE des félicitations soient adressées à M<sup>me</sup> Lalande Bernatchez;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**18-05-441 Service des travaux publics / Contrat individuel de travail / Contremaître - Bâtiments / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT les besoins organisationnels au sein du Service des travaux publics;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire, le directeur général ainsi que la directrice du Service des ressources humaines soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat individuel de travail à durée déterminée à intervenir entre la Ville et M. Michel Denault et tous autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**18-05-442 Service de sécurité incendie / Démission / Technicien en prévention des incendies**

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Claude Gagnon, technicien en prévention des incendies au sein du Service de sécurité incendie datée du 8 mai 2018;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte de la démission de M. Claude Gagnon, technicien en prévention des incendies au sein du Service de sécurité incendie;

QUE la Ville remercie M. Gagnon pour sa contribution, son implication et ses réalisations au sein de l'organisation.

« ADOPTÉE »

**18-05-443 La Grande Vadrouille 2018 / Autorisation, soutien technique et aide financière**

CONSIDÉRANT la demande de soutien formulée par le club de course à pied Les Vadrouilleurs de Vaudreuil-Dorion pour la tenue de la 36<sup>e</sup> édition de La Grande Vadrouille;

CONSIDÉRANT que le succès de cet événement, année après année, est tributaire de la collaboration des services de la Ville et que cette aide est prévue au budget ainsi qu'aux échéanciers;

CONSIDÉRANT la demande visant à réitérer le soutien à l'animation et l'aide financière pour l'acquisition des médailles à l'effigie de l'organisme et de la Ville de Vaudreuil-Dorion pour la 36<sup>e</sup> édition de l'événement;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise la tenue de la 36<sup>e</sup> édition de La Grande Vadrouille dans certaines rues de la Ville le 16 septembre 2018, conditionnellement toutefois à l'engagement par l'organisme d'assumer, à ses frais, la sécurité et la signalisation appropriées;

QUE soit autorisée, de plus, la fermeture des rues parcourues, s'il y a lieu;

QUE la division - Sports et loisirs ainsi que le Service des travaux publics assurent le soutien technique demandé lors de cet événement et consentent au prêt du matériel nécessaire à la bonne réalisation de l'événement, le tout pour une valeur approximative de 1 800 \$;

QUE la division - Sports et loisirs soit autorisée à acquérir, à même les fonds prévus à cette fin, des biens et services pour un montant n'excédant pas 3 000 \$, taxes applicables non comprises, pour assurer le bon succès de l'événement;

QU'un montant n'excédant pas 2 500 \$ soit versé à l'organisme pour l'achat de médailles à l'effigie de l'organisme et de la Ville;

QUE copie de la résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**18-05-444 Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs / Finale de l'Ouest et Championnat québécois ouvert / Aide financière**

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT qu'Alexis Gouault, Valérie Lavoie, Sophie et Alec Sauvageau sont des athlètes d'âge mineur membres du Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs et résidant à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT qu'Alexis Gouault a participé à la Finale de l'Ouest qui s'est tenue les 24 et 25 mars 2018 à Farnham;

CONSIDÉRANT que Valérie Lavoie, Sophie et Alec Sauvageau ont participé au championnat québécois ouvert qui s'est tenu les 7 et 8 avril 2018 à Québec;

CONSIDÉRANT que des preuves de participation aux événements ont été présentées au Service des loisirs et de la culture;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 000 \$, à raison de 250 \$ par participant, soit versé au Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs à titre d'aide financière pour Alexis Gouault, Valérie Lavoie, Sophie et Alec Sauvageau dans le cadre de leur participation respective aux compétitions ci-haut mentionnées;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**18-05-445 Les Patriotes de l'Ouest / Inscriptions saison 2017 / Remboursement**

CONSIDÉRANT la politique de la Ville visant à offrir une aide financière à l'inscription aux activités sportives des jeunes résidents de Vaudreuil-Dorion ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que l'association de football Les Patriotes de l'ouest a déposé au Service des loisirs et de la culture la liste de ses participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville rembourse à l'association de football Les Patriotes de l'ouest une somme de 3 150 \$ pour les frais d'inscription de 38 participants à la saison 2017, le tout conformément à la liste soumise;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**18-05-446 Association de balle-molle mineure La Presqu'île / Tournoi des Lions du Lac St-Louis / Aide financière**

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que Audrey-Maude Sagala, Laurie Cyr et Emilie Martin sont des athlètes d'âge mineur membres des Lions du Lac St-Louis U14 AA et demeurant à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que les athlètes nommées ci-dessus participeront à la classique des Lions du Lac St-Louis du 22 au 24 juin 2018 au Parc Michel Martin à L'Île Perrot accueillant des équipes ontariennes et québécoises ainsi que des équipes américaines;

CONSIDÉRANT que l'Association de balle-molle mineure La Presqu'île n'offre pas cette catégorie;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 750 \$ soit versé à l'Association de balle-molle mineure La Presqu'île après entente avec le Service des loisirs et de la culture à titre d'aide financière pour Audrey-Maude Sagala, Laurie Cyr et Emilie Martin dans le cadre de leur participation à la compétition ci-haut mentionnée;

QUE ce montant soit versé sur présentation de preuves de participation à l'événement susdit;

QUE la preuve du versement aux participantes soit envoyée au Service des loisirs et de la culture;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**18-05-447    Projet pilote / Un vélo une ville 2018**

CONSIDÉRANT l'importance du transport actif pour notre communauté;

CONSIDÉRANT les défis liés à la mobilité chez les aînés;

CONSIDÉRANT le projet présenté par l'organisme Un vélo une ville consistant en la fourniture d'un service de transport des aînés par vélo triporteur exploité par des étudiants;

CONSIDÉRANT la nature intergénérationnelle du projet;

CONSIDÉRANT l'opportunité que l'organisme Un vélo une ville offre à la Ville de bénéficier de ce service à moindre coût pour une année pilote;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisé le projet pilote de l'organisme Un vélo une ville, pour l'été 2018;

Que la Ville contribue à la mise en œuvre du projet pour un montant total de 7 000 \$;

QUE M. Michel Vallée, directeur du Service des loisirs et de la culture, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document en lien avec l'implantation dudit projet;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**18-05-448    Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-32 / Fourniture d'une camionnette Ford F-150**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture d'une camionnette Ford F-150, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 10 mai 2018 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-18-32;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Advantage Ford inc., 30, boulevard Don Quichotte, L'Île-Perrot (Québec), J7V 6N5, pour la fourniture d'une camionnette, marque Ford, modèle F-150 XLT, année 2018 neuve, et ce, pour un montant de 40 781,63 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-18-32;

QUE cette acquisition ainsi que les accessoires requis soient financés par le fonds de roulement remboursable sur une période de sept ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**18-05-449    Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-33 / Gestion, surveillance et maintien de la propreté à la descente d'embarcations au parc Esther-Blondin**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour la gestion, la surveillance et le maintien de la propreté à la descente d'embarcations au parc Esther-Blondin, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 10 mai 2018 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-18-33;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Kayak des Trois-Lacs, 2, rue Louise-Joseph, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 2J8, pour la gestion, la surveillance et le maintien de la propreté à la descente d'embarcations au parc Esther-Blondin, et ce, pour un montant de 12 762,23 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-18-33;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2018;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la gestion, la surveillance et le maintien de la propreté à la descente d'embarcations au parc Esther-Blondin et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**18-05-450 Adjudication de contrat / Demande de prix n° APP-2018-006 / Fourniture d'un véhicule utilitaire**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture d'un véhicule utilitaire, deux soumissions ont été reçues le 9 mai 2018;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° APP-2018-006;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Kubota Montréal, 18980, autoroute Transcanadienne, Montréal (Québec), H9X 3R1, pour la fourniture d'un véhicule utilitaire de marque Kubota, modèle RTV 400ci-H, année 2018 neuf, et ce, pour un montant de 15 853,04 \$, incluant les taxes applicables;

QUE cette acquisition soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**18-05-451 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-18-25 / Entrepreneur général / Remplacement et réfection du système de filtration de la piscine Sainte-Madeleine**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de l'entrepreneur général relié au projet « Remplacement et réfection du système de filtration de la piscine Sainte-Madeleine - appel d'offres n° 401-110-18-25 » totalisant un montant de 3 777,06 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**18-05-452 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-18-37 / Fourniture et installation de modules de jeux dans le parc Mozart**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient approuvés et entérinés les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, en date du 17 mai 2018, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres par invitation n° 401-110-18-37 à l'égard de la fourniture et installation de modules de jeux dans le parc Mozart;

QUE le comité responsable de l'étude des soumissions soit constitué conformément aux dispositions du Règlement n° 1537 de délégation de pouvoir de former le comité de sélection pour l'évaluation des soumissions et prévoyant la désignation du secrétaire du comité.

« ADOPTÉE »

**18-05-453 Ordres de changement n°s 22 et 23 / Appel d'offres n° 401-110-13-R1605.9 / Entrepreneur général / Agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration (lot 4) / Règlement n° 1605**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n°s 22 et 23 de l'entrepreneur général reliés au projet « Agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration (lot 4) - appel d'offres n° 401-110-13-R1605.9 » totalisant un montant de 74 857,45 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**18-05-454 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-28 / Réaménagement des feux de circulation et ajout d'une voie de virage à gauche à l'intersection des boulevards de la Gare et de la Cité-des-Jeunes**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour le réaménagement des feux de circulation et l'ajout d'une voie de virage à gauche à l'intersection des boulevards de la Gare et de la Cité-des-Jeunes, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 11 mai 2018 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par Les Services exp inc, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-18-28;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence iPR 360 inc., 171, rue Trahan, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec), J3B 3G9, pour le réaménagement des feux de circulation et l'ajout d'une voie de virage à gauche à l'intersection des boulevards de la Gare et de la Cité-des-Jeunes, et ce, pour un montant de 190 220,39 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-18-28;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et le chef de division – Génie et environnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux travaux de réaménagement des feux de circulation et d'ajout d'une voie de virage à gauche à l'intersection des boulevards de la Gare et de la Cité-des-Jeunes, et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

QUE ces travaux soient financés par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**18-05-455 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-18-R1755-01 / Services professionnels / Conseiller professionnel / Encadrement / Concours d'architecture / Pôle municipal**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient approuvés et entérinés les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par le chef de division – Génie et environnement, en date du 24 avril 2018, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n° 401-110-18-R1755.01 à l'égard de services d'un conseiller professionnel pour l'encadrement d'un concours d'architecture dans le cadre du projet de pôle municipal;

QUE le comité responsable de l'étude des soumissions soit constitué conformément aux dispositions du Règlement n° 1537 de délégation de pouvoir de former le comité de sélection pour l'évaluation des soumissions et prévoyant la désignation du secrétaire du comité.

« ADOPTÉE »

**18-05-456 Ordres de changement n<sup>os</sup> 7 à 12 / Appel d'offres n° 401-110-17-R1725.01 / Entrepreneur général / Pulvérisation et pavage d'une partie du réseau routier du parc industriel Joseph-Carrier / Règlement n° 1725**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n<sup>os</sup> 7 à 12 de l'entrepreneur général reliés au projet « Pulvérisation et pavage d'une partie du réseau routier du parc industriel Joseph-Carrier - appel d'offres n° 401-110-17-R1725.01 » totalisant un montant de 7 599,27 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**18-05-457 Entente / Réseau de transport métropolitain / Préparation des plans et devis / Construction / Tunnel piétonnier et cycliste / Rues des Asters et des Muguets**

CONSIDÉRANT l'intention de la Ville de créer un accès piétonnier au point milliaire 1,02 sur la subdivision M&O reliant les rues des Asters et des Muguets;

CONSIDÉRANT la résolution 17-05-443 prévoyant la préparation d'une entente entre la Ville et le Réseau de transport métropolitain (RTM) et par laquelle la Ville s'engage à assumer les coûts des études préliminaires et d'avant-projet;

CONSIDÉRANT que l'étude d'avant-projet préliminaire préparée par CIMA+ le 22 janvier 2018 pour le compte du RTM prévoit quatre scénarios de construction et que celui portant le numéro 3 est recommandé;

CONSIDÉRANT que le scénario n° 3 est évalué à 3 500 000 \$ et représente le scénario le moins coûteux des quatre;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'aller de l'avant avec ce scénario;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise le RTM à procéder à l'appel d'offres afin d'obtenir les services professionnels d'un consultant pour la conception des plans et devis et surveillance pour l'ensemble du projet;

QUE la Ville s'engage à rembourser au RTM les coûts réels de construction, incluant les services professionnels pour un montant ne dépassent pas 3 500 000 \$ incluant tous les frais connexes;

QUE la Ville prenne en charge les services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux pour un montant maximal de 70 000 \$;

QUE la présente résolution soit conditionnelle à l'adoption d'un règlement d'emprunt et à son approbation par le MAMOT.

**« ADOPTÉE »**

**18-05-458 Réaménagement et agrandissement du stationnement du RTM / Gare Vaudreuil**

CONSIDÉRANT que le Réseau de transport métropolitain (RTM) projette le réaménagement et l'agrandissement du stationnement incitatif du côté est de la gare Vaudreuil;

CONSIDÉRANT que le projet implique la construction d'un bâtiment de service à l'intersection du boulevard de la Gare et de la rue Boileau, de même que l'aménagement d'un débarcadère pour les autobus sur les lots 3 001 531, 3 001 534 et 3 052 628;

CONSIDÉRANT que le projet implique l'agrandissement de l'aire de stationnement sur les lots 4 874 620 et 4 874 622;

CONSIDÉRANT que le projet d'agrandissement de l'aire de stationnement aura pour effet d'augmenter le nombre de cases de stationnement d'approximativement 305 cases (175 cases actuellement aménagées versus 480 cases projetées);

CONSIDÉRANT que le projet d'agrandissement de l'aire de stationnement repose sur un aménagement traditionnel de surface, augmentant ainsi considérablement les superficies de pavage et par le fait même les îlots de chaleur;

CONSIDÉRANT que la propriété du RTM est située dans une aire de type Transit-Oriented Development (TOD) définie par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) à l'intérieur du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD);

CONSIDÉRANT qu'en matière d'aménagement des aires de stationnement situées dans les aires TOD, le PMAD invite ses partenaires régionaux et locaux à poursuivre leurs actions respectives en vue d'intégrer dans leurs pratiques d'aménagement des mesures contribuant à l'adaptation aux changements climatiques, telles que les interventions pour contrer les effets des îlots de chaleur;

CONSIDÉRANT que l'un des objectifs du PMAD est d'assurer une gestion du stationnement hors rue qui vise à limiter le nombre de places de stationnement en favorisant d'autres formes de stationnements, souterrains ou en structure;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté une politique environnementale le 16 avril 2018;

CONSIDÉRANT que l'un des objectifs de ladite politique est de développer des îlots de fraîcheur par l'augmentation de la canopée urbaine;

CONSIDÉRANT que lors des consultations publiques ayant mené à la rédaction de la politique environnementale, les citoyens ont mentionné l'importance de réduire les effets négatifs liés aux îlots de chaleur, d'augmenter la canopée en milieu urbain grâce à la plantation d'arbres et de réduire les surfaces asphaltées;

CONSIDÉRANT que la propriété du RTM est adjacente à une propriété industrielle;

CONSIDÉRANT qu'il est important de maintenir une zone tampon entre les propriétés, afin d'atténuer les impacts visuels et les nuisances de l'usage industriel par rapport à l'aire TOD;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désapprouve le projet de réaménagement et d'agrandissement du stationnement en surface qui ne respecte pas les objectifs du PMAD et de la politique environnementale de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la forte demande en stationnement incitatif autour de la gare Vaudreuil, le Conseil municipal ne s'opposera pas à un aménagement de stationnement de surface traditionnel, afin de ne pas pénaliser les citoyens à la suite d'une mésentente entre deux instances publiques, ce qui pourrait retarder le projet de plusieurs années;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal, dans le cadre du projet de réaménagement et d'agrandissement du stationnement de surface, exige que des aménagements particuliers soient projetés afin de limiter les îlots de chaleur et d'améliorer l'aspect visuel du stationnement (zone tampon, plantations importantes d'arbres, canopée importante, revêtements de sol perméables et moins générateurs d'îlots de chaleur, etc.).

« ADOPTÉE »

#### **18-05-459 Revitalisation du boulevard Harwood / Création du Comité Harwood**

CONSIDÉRANT l'adoption en 2017 du programme particulier d'urbanisme encadrant la revitalisation du boulevard Harwood (PPU Harwood);

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal souhaite poser des actions afin d'accélérer la revitalisation du secteur;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de créer un comité de travail composé des élus du secteur, d'employés et de partenaires de la Ville;

CONSIDÉRANT que ce comité pourra faire des recommandations au Conseil municipal afin de réaliser les objectifs mentionnés au PPU Harwood;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit formé le Comité Harwood;

QUE le comité soit composé des personnes suivantes :

- M<sup>me</sup> Josée Clément, conseillère, à titre de présidente;
- M. Guy Pilon, maire
- M. François Séguin, conseiller du district 2;
- M. Paul Dumoulin, conseiller du district 8;
- M<sup>me</sup> Chantal St-Laurent, conseillère - Mise en valeur du territoire, à titre de secrétaire;
- un représentant de l'organisme Développement Vaudreuil-Soulanges à être désigné.

« ADOPTÉE »

**18-05-460 PIIA / 976, avenue Saint-Charles / Modification de la nouvelle entrée charretière (sortie seulement) / Lot 1 675 184 / Zone C3-124 (Wendy's)**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 18-03-59, formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 mars 2018, d'accepter le nouvel emplacement de l'entrée charretière tel que présenté au plan préparé par la compagnie LDA services-conseils, page C-04, en date du 28 février 2018, et ce, à la condition que ce nouvel accès de circulation soit à sens unique (sortie seulement), d'une largeur maximale de 4 mètres et qu'une signalisation adéquate indiquant « sortie seulement » et « arrêt » soit installée;

CONSIDÉRANT la résolution 18-04-266 adoptée par le Conseil municipal lors de la séance tenue le 3 avril 2018, refusant, à l'égard de l'immeuble sis au 976, avenue Saint-Charles, le projet de nouvel emplacement de l'entrée charretière;

CONSIDÉRANT que le projet d'ensemble a été révisé selon les commentaires du Service du développement et de l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que la nouvelle proposition d'entrée charretière à sens unique (sortie seulement) pour le Wendy's doit être approuvée par le Conseil municipal;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté le nouvel emplacement de l'entrée charretière, tel que présenté au plan préparé par la compagnie Lussier Architecte inc., dossier n° 3957, page 1, en date du 30 avril 2018, et ce, aux conditions suivantes :

- que l'entrée principale du site soit déplacée, tel qu'indiqué au plan mentionné ci-dessus, dans le cadre des travaux;
- qu'une signalisation adéquate indiquant « sortie seulement » et « arrêt » soit installée;
- qu'une mesure d'atténuation de vitesse (dos d'âne) soit ajoutée à la ligne d'arrêt de la sortie, ainsi que la signalisation requise pour ce type de mesure et toute signalisation et tout marquage autres exigés par la division – Génie et environnement, conformément aux normes en vigueur.

« ADOPTÉE »

**18-05-461 Demande d'exemption / Règlement de contrôle intérimaire n° 230-1 / Pôle régional de santé – milieu de vie / MRC de Vaudreuil-Soulanges**

CONSIDÉRANT la volonté exprimée par le gouvernement du Québec d'implanter dans un secteur de la MRC un hôpital régional ayant un impact majeur sur le développement du territoire (décret concernant l'imposition d'une réserve foncière);

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 62 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c. A-19.1) le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges a adopté le 20 avril 2016 la résolution de contrôle intérimaire n° 16-04-20-20 qui a été modifiée par la résolution n° 16-05-25-21 adoptée le 25 mai 2016;

CONSIDÉRANT que le Règlement de contrôle intérimaire n° 230-1 est entré en vigueur le 23 novembre 2016;

CONSIDÉRANT que le RCI n° 230-1 a pour but d'imposer des restrictions supplémentaires venant limiter, voir prohiber, certaines interventions dans le territoire d'application des villes de Vaudreuil-Dorion et Saint-Lazare, notamment afin de ne pas compromettre la réflexion d'aménagement en cours dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement de la MRC;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté les Règlements n<sup>os</sup> 1270-57, 1275-266, 1277-19 et 1743, visant à adapter ses outils urbanistiques au contexte actuel de planification et d'aménagement du secteur en exigeant des mesures de mitigation et des mesures de verdissement plus sévères;

CONSIDÉRANT que la MRC a délivré des certificats de conformité pour les Règlements n<sup>os</sup> 1275-266 et 1743 le 10 mai 2018;

CONSIDÉRANT que les Règlements n<sup>os</sup> 1270-57 et 1277-19 sont à l'ordre du jour de la séance du conseil de la MRC qui se tiendra le 23 mai 2018 pour être examinés et approuvés en vue de la délivrance de leur certificat de conformité;

CONSIDÉRANT que malgré l'entrée en vigueur des Règlements n<sup>os</sup> 1270-57, 1275-266, 1277-19 et 1743, le RCI demeure applicable sur le territoire de la Ville, et ce, jusqu'à l'adoption d'une résolution demandant à la MRC de faire cesser l'application dudit RCI sur le territoire de la Ville.

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit demandé à la MRC de Vaudreuil-Soulanges de faire cesser l'application du Règlement de contrôle intérimaire n<sup>o</sup> 230-1 au territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion, considérant que cette dernière a adopté une réglementation ayant pour effet de respecter les objectifs visés au RCI n<sup>o</sup> 230-1.

« ADOPTÉE »

**18-05-462 Adoption / Règlement n<sup>o</sup> 1275-272 / Zonage / Usage Industrie du cannabis / Classe d'usages Industrie de prestige (I1) / Superficie d'implantation au sol totale / Bâtiments accessoires aux habitations / Zones I1-118, I1-119, I1-129, I1-131, I1-207, I1-419 et I1-643**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 16 avril 2018 le premier projet de règlement n<sup>o</sup> 1275-272 modifiant le Règlement de zonage n<sup>o</sup> 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 7 mai 2018 à 19 h;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 7 mai 2018 un second projet de règlement identique au premier;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n<sup>o</sup> 1275-272 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n<sup>o</sup> 1275 afin d'ajouter l'usage « Industrie du cannabis » à la classe d'usages « Industrie de prestige (I1) » et de modifier les dispositions relatives à la superficie d'implantation au sol totale des bâtiments accessoires aux habitations ».

« ADOPTÉE »

**18-05-463 Adoption de second projet / Règlement n<sup>o</sup> 1275-273 / Zonage / Limites et usages permis / Zone I1-670 / Création de la zone H1-686 / Intersection de la rue Henry-Ford et de l'avenue Marier**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 7 mai 2018 le premier projet de règlement n<sup>o</sup> 1275-273 modifiant le Règlement de zonage n<sup>o</sup> 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 22 mai 2018 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement n° 1275-273 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de modifier, sur le plan de zonage, les limites de la zone I1-670, de créer la zone H1-686, de modifier la grille des usages et normes I1-670 et de créer la grille des usages et normes de la zone H1-686 »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

**18-05-464 Adoption / Règlement n° 1586-04 / Matières résiduelles / Ajout de normes et dispositions / Collectes des résidus alimentaires, encombrants, verts et des branches / Capacité minimale des conteneurs semi-enfouis**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1586-04 a été présenté à une séance tenue le 7 mai 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1586-04 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1586 sur les matières résiduelles afin d'alléger certaines dispositions et d'inclure les nouvelles collectes ».

« ADOPTÉE »

**18-05-465 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1709-07 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services et activités / Frais relatifs à la location de salles et d'équipements et aux demandes de PPCMOI**

Le conseiller M. Paul M. Normand dépose le projet de règlement n° 1709-07 modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n°1709 afin d'actualiser certaines dispositions relatives à la location de salle et d'équipements ainsi qu'aux demandes de PPCMOI et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

**18-05-466 Abrogation / Règlement d'emprunt n° 1748 / Participation financière de la Ville / Entente de collaboration avec le RTM / Reconstruction du pont ferroviaire et travaux d'élargissement du franchissement routier et du boulevard de la Cité-des-Jeunes**

CONSIDÉRANT les résolutions 18-02-060 et 18-04-364 autorisant la conclusion d'une entente avec le Réseau de transport métropolitain (RTM) pour l'exécution de travaux visant la reconstruction du pont ferroviaire de la rivière Quinchien ainsi que l'élargissement du passage à niveau du boulevard de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT que pour financer sa quote-part du coût de ces travaux, le Conseil a adopté le Règlement d'emprunt n° 1748 intitulé :

« Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 3 922 556 \$ pour la participation financière de la Ville dans le cadre de l'entente de collaboration avec le Réseau de transport métropolitain agissant à titre de gestionnaire du Projet comprenant la reconstruction du pont ferroviaire au point milliaire 1,40 de la subdivision M&O et l'élargissement du franchissement routier et du boulevard de la Cité-des-Jeunes, le tout selon les conditions énoncées dans ladite entente »

CONSIDÉRANT que, à la suite de l'appel d'offres lancé par le RTM, une seule soumission a été reçue pour l'exécution de ces travaux et que le montant était substantiellement supérieur aux estimations;

CONSIDÉRANT que le RTM souhaite reporter ces travaux à 2019;

CONSIDÉRANT que le Règlement d'emprunt n° 1748 n'a pas encore été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

CONSIDÉRANT que ce règlement devient inutile dans les circonstances;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Règlement n° 1748 soit abrogé.

« ADOPTÉE »

**18-05-467 Autorisations de la Direction générale**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 11 mai 2018.

« ADOPTÉE »

**18-05-468 Période de questions – Élus**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

**18-05-469 Période de questions – Assistance**

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**18-05-470 Levée de la séance**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 25 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier